



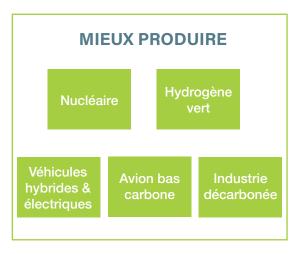
NOTE DE DÉCRYPTAGE FRANCE 2030

- Décembre 2021 -

UN PLAN AMBITIEUX

DES OPPORTUNITÉS À SAISIR POUR 2022

Le 12 octobre 2021, le Président de la République présentait **France 2030**, doté de 30 milliards d'euros pour la période 2022-2027. Dans le prolongement du plan de relance, l'ambition est au développement de notre industrie et des technologies d'avenir. Lors de sa présentation, 10 objectifs ont été visés autour du « **Mieux produire, Mieux vivre et Mieux comprendre** ».







Pour autant, ce ne sont que les récents amendements du gouvernement à la Loi de finance 2022 qui apportent plus de précisions sur ce grand plan d'investissement.

D'abord annoncé à 30 milliards d'euros, ce sont au final 34 milliards d'euros qui y seront consacrés :

30 Mds€ en subvention



50% vers des dépenses de la **décarbonation de l'industrie**



50% vers des acteurs émergents porteurs d'innovations

4 Mds€ en fonds propres



3 Mds€ vers des start-up

500 M€ pour la «révolution du système agroalimentaire»

Au-delà du fléchage des crédits, 4 conditions indispensables (non cumulatives) devront être respectées :



La **sécurisation de l'accès aux matériaux** (métaux, plastiques, bois, ...) ainsi qu'aux composants stratégiques, notamment électroniques, robotiques et machines intelligentes



Le **développement de solutions nationales** en matière de logiciels, dans l'intelligence artificielle, la cybersécurité, le cloud et le calcul numérique



La construction des formations de demain



L'investissement, y compris en capital, pour aider nos innovations à émerger et s'industrialiser et aider à l'accélération des start-up